



france  
building global friendship

## CHARTE PARENTS 2019

### à remettre obligatoirement signée par les deux parents

ou à renvoyer après l'avoir scannée à : bureau.idf@fr.cisv.org

Parent 1

NOM	
PRENOM	

Parent 2

NOM	
PRENOM	

#### En inscrivant mon ou mes enfant(s), nous nous engageons solidairement à :

1. Prendre une part active à la réussite des missions du CISV et prendre en particulier aux besoins rencontrés dans l'organisation des activités et programmes en l'Ile de France
2. Cotiser sur une base annuelle et non pas seulement la ou les années où un enfant est candidat. En cas d'oubli, rattraper nos retards de cotisation.
3. Nous assurer que notre enfant adhère aux principes et fonctionnements du CISV ;
4. Faire participer notre enfant aux week-ends d'hiver et d'automne
5. Participer à la réunion de préparation destinée aux parents (l'un des 2 parents au moins)
6. Faire participer notre enfant à toutes les réunions de délégation, faciliter la prise de rendez-vous et être ponctuels, (2 à 4 réunions selon que le programme est court ou long) ;
7. Remplir intégralement, sincèrement et correctement les formulaires demandés en n'omettant aucun détail médical pouvant impacter la prise en charge de notre enfant ;
8. Régler les frais du programme pour lequel notre enfant est retenu aux dates demandées : l'acompte est encaissé lorsque la place est acceptée, le solde doit être remis dès acceptation de la place, sous la forme de 1 à 4 chèques (étalés jusqu'au départ) ;
9. Prendre en charge le rapatriement de notre enfant si celui-ci est exigé, du fait d'un comportement incompatible avec la les principes du CISV ou la vie en collectivité et ne pas demander de remboursement des sommes versées pour le programme;
10. Ne prétendre à aucun remboursement du CISV si nous demandons un désistement de notre enfant après avoir accepté une place dans un programme, sauf force majeure ;
11. Etre attentifs aux objets emportés par notre enfant, notamment concernant l'interdiction des téléphones portables, et accepter que le CISV n'est pas responsable des objets perdus ou volés ;
12. Respecter le programme et ne pas demander d'adaptations individuelles ;
13. Remettre après les avoir vérifiés, les documents administratifs au leader : original accompagné que toutes les photocopies demandées.

**En cas de non-respect de l'un de ces engagements, le responsable de programme est autorisé à proposer le programme à un autre enfant et avertira les parents par e-mail.**

**Droit à l'image** Nous donnons l'autorisation, dans le cadre des activités du CISV, de diffuser sur l'ensemble des supports de communication du cisv site internet inclus, des photographies, films et documents sonores dans lesquels notre/nos enfant(s) apparaît(ssent)t .

**Parent 1** : Signature précédée de "**lu et approuvé le** +date" | **Parent 2** : Signature précédée de "**lu et approuvé le** +date"